

EDITO

Derrière les chiffres, la réalité de l'austérité persistante.

Le SNEP-FSU a rencontré la Rectrice de l'académie le vendredi 28 août. À cette occasion, la délégation FSU a dénoncé les choix budgétaires d'austérité qui, après dix années de présidence Macron, ont désormais des conséquences dramatiques.

Il suffit de regarder l'impuissance de la sécurité civile face aux incendies pour mesurer les effets de politiques publiques guidées par une même logique : réduire les coûts.

Pourtant, dans l'Éducation nationale, nous avons besoin de moyens pour réduire les effectifs par classe, améliorer les conditions de travail et la qualité des équipements, mettre un professeur titulaire devant chaque élève toute l'année, financer le sport scolaire à la hauteur de ses besoins.

Devant l'augmentation du nombre de noyades cet été, le SNEP-FSU a également alerté la Rectrice sur un besoin fondamental : déployer la programmation des séances de natation dans tous les établissements qui faute de budget suffisant ou de coût exorbitant (location, transports) y renoncent. Résultat, des bassins qui restent vides : un véritable scandale !

Pendant ce temps, le gouvernement met en avant une enquête de la DEPP sur le salaire des enseignants, annonçant une rémunération moyenne de 3 090 euros par mois. Un chiffre largement repris dans les grands médias et trompeur puisqu'il exclut notamment les 11,4 % des contractuels du second degré payés au SMIC horaire le plus souvent. Il intègre les heures supplémentaires ainsi que les rémunérations liées au Pacte. Il ne permet pas de rendre visibles les discriminations salariales dont sont victimes les femmes, ne précise pas que la profession est vieillissante et exclut Mayotte de ses calculs par exemple. De plus, ce chiffre mélange les salaires sans distinguer l'ancienneté, les niveaux d'enseignement (premier degré, second degré, post bac)...

Autrement dit, derrière la moyenne affichée, la réalité des salaires et des conditions de rémunération est bien différente. Pour rappel, entre 2020 et 2026, la valeur du point d'indice n'a augmenté que de 5 % alors que l'inflation était de 21 % !

Alors pourquoi cette manipulation ? Donner du grain à moudre aux tenants du « prof bashing », installer dans l'inconscient collectif l'idée que les enseignants seraient déjà suffisamment rémunérés et préparer les esprits à l'annonce d'un énième budget d'austérité présenté le 30 septembre après la suppression de 1400 emplois dans le second degré à cette rentrée 2026 : voilà la véritable intention !

Nous refusons cette mise en scène.

Nous refusons que les personnels soient désignés comme des privilégiés alors que leurs conditions de travail se dégradent et que le service public d'éducation manque partout de moyens.

Face à cette offensive, la réponse doit être collective.

La FSU appelle à une journée de grève sur les salaires le 29 septembre.

Pour nos salaires, nos conditions de travail et un véritable service public d'Éducation nationale, un seul mouvement : **la mobilisation et l'adhésion!**



snepfsulille pour retrouver les infos.

Remplir enquête Flash de rentrée du SNEP-FSU :

5 minutes montre en mains



Emilie JANKOWIAK
 Secrétaire Académique
 SNEP-FSU Lille



SOMMAIRE

- P1 Edito
- P2-3 Contacts SNEP-FSU Lille
- P4 Les incontournables UNSS
- P5 Accueil des profs stagiaires
- P6-7 Feuille de syndicalisation 2026-27
- P8 Elections professionnelles
- P9 PAF Syndical 1er Semestre
- P10 Bilan Promotions 2026
- P11 Bilan CAPA Recours
- P12 Dernières infos



Bulletin du SNEP-FSU Lille

Permanence chaque vendredi de 10h à 17h à la Bourse du Travail

SNEP-FSU Bourse du Travail 276 Bd de l'Usine 59800 LILLE Tel : 03.20.47.50.96
 Email : s3-lille@snepfsu.net Site Internet : <http://snepfsu-lille.net/wp/>

LILLE PIC
SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
 DISPENSE DE TIMBRAGE

Dépôt à
 La Poste
 le 11/09/26
 A distribuer
 avant le
 16/09/26

CONTACTS SNEP-FSU LILLE



Secrétaire
Académique

JANKOWIAK Emilie

Lycée du Hainaut VALENCIENNES

Tél: 06 70 71 19 51 Email: s3-lille@snepfsu.net



Secrétaire départemental Nord	BOUCHE Vincent Collège P. Eluard RONCO Tél: 06 72 78 16 90 Email: vincent.bouche@snepfsu.net	Responsable départemental Pas de Calais	THERY Claire Collège R.Salengro SAINT POL s/ TERNOISE Tél: 06 22 80 98 14 Email: thery.claire.snep@gmail.com
--	---	--	--



Site
SNEP FSU Lille



Facebook
SNEP FSU Lille

Corpo,
Mutation,
Carrière,
Indemnités,
Agrégré, TZR

BLANCHARD Didier

Clg du Westhoek COUDEKERQUE BRANCHE

Tél : 06 03 62 07 78

Email : didier.blanchard@snepfsu.net



Corpo, Santé, Juridique	Laurence PINCHON LP D.Derycke VILLENEUVE D'ASCO Tél: 06 87 35 15 89 Email : laurence.pinchon@snepfsu-lille.net	Retraités	BOULOGNE Marc Retraité Tél. 06 85 20 34 90 Email: boulognema@wanadoo.fr
--	---	------------------	---



Trésorerie,	BOULOGNE Marion Clg G. Budé MAUBEUGE	GRAVELINE Hélène Lycée Faidherbe LILLE
--------------------	---	---



Adhésion	Tél: 06 26 07 86 55 Email : mayon4@hotmail.fr	Tél: 07 77 05 40 16 Email: h.graveline@free.fr	
Equipements, Installations sportives	BOULOGNE Marc + BOULAIN Amaury Retraité / Clg Germain RAISMES Tél. 06 85 20 34 90 / 06 59 29 68 02 Email: boulognema@wanadoo.fr / 59 amaury.boulain1@gmail.com	LABUSSIÈRE Edmond Lyc Beaupré HAUBOURDIN Tél: 06 32 33 07 90 Email: edlabussiere@yahoo.fr 62	
Communication Réseaux sociaux	BISQUERT Christophe Lycée G. Eiffel ARMENTIÈRES Tél: 06 98 59 09 41 Email: christophe.bisquet@snepfsu-lille.net	TAYLOR Estelle Lycée professionnel Turgot ROUBAIX Tel : 06 23 37 39 46 Email : Taylor.estelle@hotmail.fr	
FSU  F.S.U.	SIMON Franck Lyc Jean Prouvé LOMME Tél: 06 66 71 96 70 Email : boogifranck@gmail.com	Stagiaire, Contractuel LARZUL Léopold TZR Lille-Roubaix-Tourcoing Tél: 07.68.85.52.97 Email : leo.larzul@gmail.com	
Sport scolaire	BOUCHE Vincent + Sueva GALLIEZ Clg P. Eluard RONCQ / Clg Turgot DENAIN Tél: 06 72 78 16 90 / 07 87 26 99 76 Email: vincent.bouche@snepfsu.net / sueva95@gmail.com	59 DAROUSSIN Loïc Collège A.Camus LUMBRES Tél: 06 37 37 22 17 Email : loic@daroussin.net	

LE MERCREDI APRÈS-MIDI C'EST POUR LE SPORT SCOLAIRE !



Extrait de la NS du 21/03/2016 : « La libération du mercredi après-midi, comme temps dévolu aux activités de l'association et aux compétitions organisées par l'UNSS, est une des conditions nécessaires à l'existence et au développement du Sport Scolaire. »



Le conseil d'administration de l'établissement peut voter une DBM (décision budgétaire modificative) vers l'association sportive ?



Affilier son AS à l'UNSS, une obligation ?



Tout professeur d'EPS (agrégé, TZR, contractuel, stagiaire) doit avoir un forfait 3H UNSS (y compris lorsque le service est à temps partiel) dans son horaire de service hebdomadaire et sur un seul établissement ?

Le SNEP-FSU alerté par les collègues EPS est intervenu en ce début d'année sur une dizaine de situations et a saisi le rectorat. Toutes les situations ont été à ce jour résolues. Ensemble, avec le SNEP-FSU, défendons dans chaque établissement le sport scolaire!



Le SNEP-FSU n'est pas une organisation syndicale comme les autres au sein de l'UNSS car il est administrateur de l'UNSS et siège au conseil d'administration ?



Retrouvez le document 8 pages "spécial" UNSS du SNEP-FSU.



Envie de répondre à d'autres questionnements ?
Retrouvez ici la page dédiée au Sport Scolaire sur le site national du SNEP-FSU : Courriers, Instances, Règlements fédérales, Aides financières, textes officiels,...

Professeur.es stagiaires, une rentrée orageuse qui fait ruisseler les problèmes.

Les militant.es du SNEP-FSU étaient mobilisé.es dès les épreuves de Vichy, mais aussi tout au long du mois de juillet et dès la rentrée, pour accueillir et répondre aux questions des 82 stagiaires EPS de l'académie de Lille.

Après une phase d'affectation plus que chaotique en juillet, liée à l'impréparation du ministère et aux difficultés du rectorat à affecter un nombre de stagiaires bien supérieur aux prévisions (45 initialement prévus), les voilà désormais projetés dans une année de formation, à mi-temps, à temps complet ou en observation dans les établissements.

Durant tout l'été, pour le second degré, le SNEP-FSU Lille est resté sur le front pour signaler les erreurs de l'administration et les faire corriger, aider les lauréats de concours. Erreur de statut: des personnels placés "fonctionnaires temps plein" alors qu'ils devaient être "élèves fonctionnaires" ; des erreurs de quotités entre des affectations en tant que fonctionnaires stagiaires mi-temps et temps plein. Des collègues dont les situations ont été corrigées tardivement ne leur permettant pas de faire des vœux d'affectation sur les bons supports.

Des jeunes collègues déboussolé.es et inquiet.es avant même d'embrasser le métier, voilà le résultat.

Ils elles pourront compter sur leurs collègues, parfois tuteur.rices et surchargé.es par cette mission supplémentaire, ainsi que sur les militant.es du SNEP-FSU pour les guider et les accompagner tout au long de cette année charnière de formation — en EPS comme à l'UNSS — et de titularisation. Important: chaque stagiaire doit posséder les 3H du forfait UNSS dans son service.

Les stagiaires à mi-temps seront tous formés les mardis et jeudis à l'INSPE de Villeneuve-d'Ascq, y compris celles et ceux affecté.es dans des établissements de la Côte d'Opale ! Casse-tête organisationnel, temps de transport considérables, impossibilité pour certains d'arriver à l'heure, angoisse... Voilà comment sont « choyés » ces nouveaux collègues, alors

qu'il faudrait au contraire redonner de l'attractivité au métier en améliorant concrètement les conditions de travail et de formation (en doublette sur le service du tuteur, par exemple).

De l'aveu même de notre ministre, E. Geffray, « les concours ont fait le plein, il y aura donc un enseignant devant chaque élève ». C'est donc bien en termes d'emploi que le ministre semble considérer ces jeunes collègues, qui viennent surtout compenser le manque criant de recrutement de professeur.es titulaires. Quant à leur formation...

L'affectation de ces nombreux stagiaires a retardé la phase de recours de mutations intra des titulaires et n'est pas sans conséquence sur les affectations, elles aussi mouvantes, des TZR, mais également sur celles des contractuel.les.

À ce jour, de nombreux.ses contractuel.les sont toujours sans affectation et risquent de le rester. Une variable d'ajustement de plus pour cette administration qui, à travers des calculs d'emplois toujours au rabais, plonge des personnels dans la difficulté et l'incertitude.

Le SNEP-FSU Lille reste mobilisé aux côtés de chacun et chacune d'entre eux. Nous sommes notamment intervenus auprès de la Rectrice, lors d'une audience le 28 septembre, pour dénoncer cette situation et exiger des réponses à la hauteur des enjeux.



Bulletin
spécial
Stagiaires



Syndicalisation 2026-2027

SNEP-FSU Bourse du Travail 276 Bd de l'Usine 59800 LILLE
Marion BOULOGNE 06.26.07.86.55.

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante :

Date de naissance ____/____/____		Sexe : F ☐ M ☐	
Nom			
Nom de naissance			
Prénom			
Adresse complète			
Echelon (ou groupe pour les retraités)			
Situation administrative (entourez si nécessaire)			
TZR	Stagiaire sur 1 ^{er} poste.	Temps partiel : %	
Disponibilité		Congès (parental...)	
Situation particulière : Retraite progressive : % d'activité.			

Bulletin		Envoi des bulletins (nationaux, académiques et départementaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...	
Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut, par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepsfu.fr/espace-membre/ .		J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.	
Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. https://www.snepsfu.fr/espace-membre/ .		Date et signature	

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2026-2027

	Catégorie/échelon										
	1	2	3	4	5/5HEA1	6/5HEA2	7/5HEA3	8	9	10	11
Entourez votre catégorie professionnelle	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
Prof EPS - Prof de sport - CEPJ - PCEA Agri - ENS	100 €	130 €	165 €	169 €	175 €	181 €	190 €	204 €	216 €	230 €	246 €
Prof EPS classe normale biadmissible			166 €	174 €	184 €	193 €	202 €	217 €	233 €	247 €	257 €
Prof EPS HCL (Hors Classe) - P. Sport HCL - CEPJ HCL - PCEA HCL	216 €	229 €	245 €	262 €	279 €	295 €	300 €				
Prof EPS CIEEx (Classe Ex) – P Sport CIEEx - CEPJ CIEEx - PCEA CIEEx	254 €	269 €	283 €	303 €	325 €	338 €	355 €				
Chargé d'Enseignement		128 €	136 €	142 €	148 €	156 €	163 €	171 €	180 €	191 €	201 €
Chargé d'Enseignement Hors Classe			190 €	201 €	227 €	244 €					
Chargé d'Enseignement Classe Ex.	227 €	246 €	262 €	279 €	295 €	300 €					
Catégorie / échelon	1	2	3	4/4HEA1	5/4HEA2	6/4HEA3	7	8	9	10	11
Agrégé-e - CTPS	130 €	183 €	188 €	199 €	212 €	226 €	241 €	260 €	277 €	292 €	303 €
Agrégé-e Hors Classe - CTPS Hors Classe	277 €	292 €	303 €	325 €	338 €	355 €					

Catégorie / échelon		1	2/2HEA1	3/2HEA2	4/2HEA3	5/3HEB1	6/3HEB2	7/3HEB3	8	9	10	11
Agré-gé-e Classe Ex.- CTPS Classe Ex.		303 €	325 €	338 €	355 €	355 €	370 €	389 €				

CDI : Indice.	Inférieur à 436	→	Groupe 3	120 €	Entre 480 et 502	→	Groupe 6	174 €	Entre 603 et 627	→	Groupe 9	219 €
	Entre 436 et 452	→	Groupe 4	130 €	Entre 503 et 527	→	Groupe 7	183 €	Supérieur à 627	→	Groupe 10	228 €
	Entre 453 et 479	→	Groupe 5	165 €	Entre 528 et 602	→	Groupe 8	192 €				
	Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.											

Prof EPS, sport ou CEJP stagiaire à l'externe	100 €
Agré-gé-e stagiaire nouvel-le enseignant-e	130 €
Congé parental - disponibilité	46 €
Stagiaire en report de stage	20 €

Stagiaire non reclassé-e : selon échelon de la catégorie d'origine.

Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.	Entre 1 551 € et 1 800 € → groupe 4	92 €	Entre 2 551 € et 2 800 € → groupe 8	152 €
	Inférieur à 1051 € → Groupe 1	47 €	Entre 2 801 € et 3 050 € → groupe 9	167 €
	Entre 1 051 € et 1 300 € → groupe 2	62 €	Entre 3 051 € et 3 300 € → groupe 10	182 €
	Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3	77 €	Supérieur à 3 301 € → groupe 11	197 €

Maître auxiliaire (MA)	164 €
Contractuel-le (CDD)	44 €
Elève fonctionnaire	60 €
Congé de formation	102 €

Abonnement Bulletin	
Non syndiquables	60 €
Institutions/Associations	60 €
Etudiant-es STAPS	20 €

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué en début de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT

SEPA
Single Euro Payments Area

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Nom

Prénom

Adresse

Compl. d'adresse

CP - Ville

Pays

Code IBAN

Code BIC

Paiement récurrent ☒

76, rue des Rondeaux

75020 PARIS

Ref : cotisation SNEP

A :

Le :

Signature :

MERCI DE JOINDRE UN RIB

NE RIEN INSCRIRE ICI

2/ En ligne sur le site <https://lesite.snepfsu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

3/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)



Se syndiquer en quelques clics, c'est Ici !



Elections Professionnelles

Se syndiquer au SNEP :
pour un vote,
pour des votes justes !



Une année d'élections :

- ° Professionnelles du 3 au 10 décembre 2026 (depuis votre compte ENSAP)
- ° Présidentielles 18 avril et 2 mai 2027

Deux rendez-vous électoraux importants à ne pas manquer. La participation devra être large pour défendre nos métiers, notre projet de société.

Dès ce début d'année un premier geste : (ré)adhérer au SNEP-FSU ! Pourquoi ?

Un fait: plus un pays a un taux de syndicalisation élevé plus il y a de justice salariale. C'est le FMI qui le dit. Plus d'hésitation, adhérez au SNEP-FSU !

En période d'élections, les syndiqué.es FSU sont celles et ceux qui votent le moins pour les partis d'extrême droite tous syndicats confondus (sondage Harris Interactive 2022).

Le SNEP-FSU continue de combattre le projet mortifère de l'extrême droite pour l'Ecole publique, pour notre bien commun.

Syndiquez-vous en renvoyant le bulletin page 6/7 ou directement en ligne



Le secteur jeunesse et sports du SNEP-FSU

Le SNEP-FSU syndique (aussi) les professeur.es de sport et les Conseiller.es d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ). Pour ces personnels des services départementaux (SDJES) et régionaux (DRAJES), ils. elles ont vécu une période estivale intense pour veiller à la sécurité des publics et des mineurs. Il est donc temps de leur souhaiter une bonne rentrée 2026 pour les uns, de bons congés pour d'autres et nos remerciements appuyés.

Contact SNEP-FSU National: Gwenaëlle Natter (gwenaëlle.natter@snepfusu)

PAF SYNDICAL

Inscription aux stages SNEP-FSU



26 Novembre
Stage STAGIAIRES
(Mouvement Inter, infos...)
Lieu : Lille

27 Novembre
Stage Mouvement Inter
TITULAIRES
Bourse du travail Lille

25 janvier et 8 février
Stage DHG

18 et 19 février
Stage Responsabilité /Sécurité
(Priorité aux syndiqué.es)
Lieu : Lille

Fin Mars-début avril
Stages Mouvement intra
Lieu : Lille

Stages APSA à venir ...

SEP

8 Septembre
Visio TZR 18h-19h

OCT

16 Octobre
Stage TZR 9h-12h
(Bourse du travail Lille)

NOV

Page dédiée aux
stages sur le site
académique



DEC

JAN

FEV

MAR

15 Mars
Stage Santé
St-Pol-sur-Ternoise

AVR

MAI

21 Mai
Stage Carrière (Lieu à définir)

JUIN

Carrière, promotions :

La transparence doit rester la règle ! Exigeons le retour des CAP

Les résultats des campagnes de promotions 2026 (hors-classe, classe exceptionnelle des Professeurs d'EPS et des Professeurs Agrégés EPS) ont été communiqués aux personnels au mois de juillet avec trop peu d'informations. Vous pouvez retrouver les arrêtés collectifs de promotion sur ... (Cf QR Code)



Absence de CAP = opacité ! Le rectorat décide seul de ces promotions.

Les commissaires paritaires SNEP-FSU ne peuvent donc plus contrôler les opérations de promotion, n'étant plus destinataires des documents regroupant les données des promouvables avec le classement effectué par l'administration. Là encore, la FSU exige le retour des CAP.

Il n'est pas acceptable que les recteurs, rectrices, DGRH n'aient pas à rendre compte des décisions prises. Il faut demander la plus grande transparence sur ces opérations.

Pas promu.e. Demander des comptes au rectorat : barème retenu, éléments de barème, avis, barème du dernier promu.e, rang de classement et nombre de promotions hors barème !

Mettez en copie le SNEP-FSU LILLE corpo-lille@snepfusu.net de vos démarches.

Promu.e : le SNEP-FSU Lille a fait parvenir à ses adhérent.e.s un vadémécum pour préciser le lien promotion - avancement de carrière – rémunération. Si vous ne l'avez pas reçu ou que vous êtes nouvel.le adhérent.e., demandez-le à corpo-lille@snepfusu.net

Quelques chiffres des promotions 2026 dans l'académie de Lille :

	Professeur.es d'EPS promu.es			
	Hors classe : 56		Classe exceptionnelle : 37	
	Barre : 165 points		Pas de barème : avis TF/TF	
	Homme	Femme	Homme	Femme
	31	25	20	17
Part des promus	55.4%	44.6%	54.1%	45.9%
Part des promouvables	56.3 %	43.7 %	54.4%	45.6%

87 PEPS promouvables Hors classe ont atteint 165 points dont 25 n'ont pas été promus.

Agrégé.es promu.es			
Hors classe : 145		Classe exceptionnelle : 90	
Barre : 175 points		Pas de barème : avis TF/TF	
Agrégé.es d'EPS promu.es			
Hors classe : 9		Classe exceptionnelle : 3	
Homme	Femme	Homme	Femme
3	6	2	1

130 Professeur.es Agrégé.es promouvables Hors classe ont atteint 175 points dont 6 n'ont pas été promus.

Liste d'aptitude d'accès au corps des Professeurs Agrégés :

1 enseignante d'EPS de l'académie de Lille a été promue parmi les 25 promotions nationales.

Pour le rendez-vous de carrière, la profession a son mot à dire !

Dans le protocole PPCR mis en place en 2017, les enseignants bénéficient de 3 rendez-vous de carrière à des moments fixes : au 6ème échelon (dans la 2ème année), au 8ème échelon (entre 18 et 30 mois) et au 9ème échelon (dans la 2ème année). Ces rendez-vous de carrière donnent lieu à l'élaboration d'un compte rendu d'évaluation professionnelle où figurent le positionnement sur les items, les appréciations des évaluateurs (chef d'établissement et IA-IPR EPS) et l'appréciation finale du recteur.

Pour les RDVC réalisés durant l'année scolaire 2025-26, les agents ont pris connaissance de cette appréciation finale mi-septembre 2026. Mais si vous bénéficiez d'un rattrapage d'un RDVC courant septembre 2026, cette transmission pourra se faire jusqu'au 15 octobre 2026.

Pour rappel, l'appréciation finale est déterminante :

- Pour les avancements accélérés d'échelon aux 7ème et 9ème avec un gain éventuel d'un an à chaque échelon.

- Pour l'accès au grade hors classe à partir du 9ème échelon : l'appréciation finale est définitive. C'est globalement 2 ans d'écart entre chaque appréciation "Excellent", "Très Satisfaisant" et "Satisfaisant" pour accéder au grade hors classe.

Si vous êtes en désaccord avec cette appréciation finale, vous pouvez la contester en vue de demander sa révision dans un délai de 30 jours francs, ce **avant mi-octobre 2026, uniquement par mail recours-rdvc@ac-lille.fr**.

Rappelons qu'avant PPCR, après une inspection, nous ne pouvions rien contester.

Le recteur dispose alors de 30 jours francs pour vous répondre.

Si réponse défavorable ou en cas de non réponse dans le mois suivant votre envoi, vous disposerez, à partir de cette notification, de 30 jours maximum pour saisir la Commission Administrative Paritaire concernée (CAP) de votre contestation et demande de révision d'appréciation finale.

Aucune contestation ne sera examinée en CAP si la première demande de contestation n'a pas été effectuée.

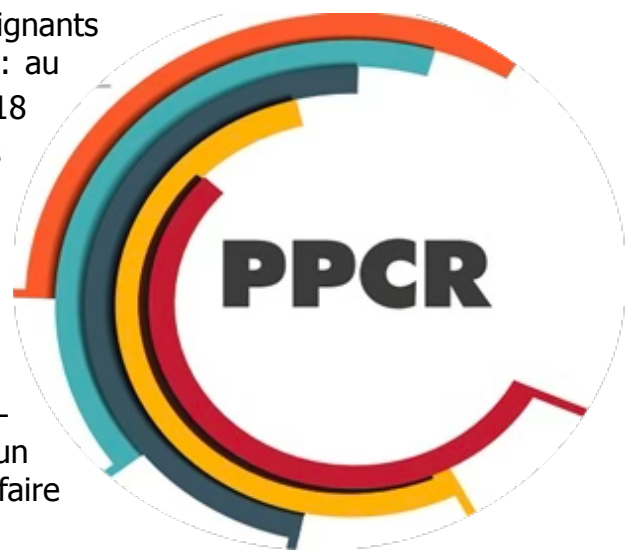
Il n'y a pas de courrier type pour contester son appréciation finale. L'administration, par la complexité de la procédure, tente de décourager les collègues de demander une révision. En cas de désaccord, il ne faut surtout pas hésiter à se lancer dans cette procédure. En effet, nombre de collègues ont obtenu satisfaction l'année dernière dans leur contestation (voir bilan ci-dessous).

Le SNEP-FSU et ses commissaires paritaires sont là pour vous renseigner, vous accompagner, vous aider dans la rédaction du courrier. Transmettez-nous à corpo-lille@snepfsu.net une copie de votre lettre de contestation pour que nous puissions défendre votre demande lors de la CAP !

L'examen des recours se tiendra en CAP, sous toute réserve, en février 2027.

Bilan de la CAPA des recours PEPS année scolaire 2024-25 dans l'académie de Lille :

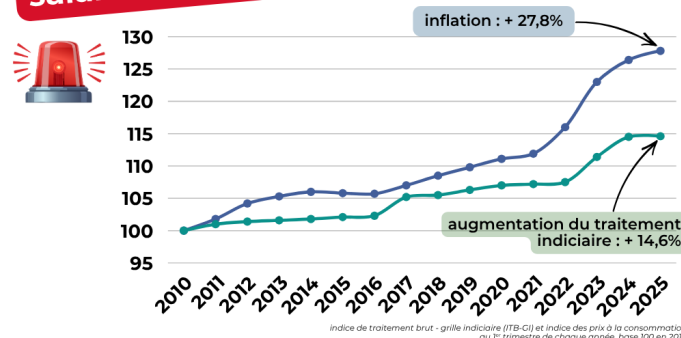
Sur les 5 enseignants d'EPS ayant déposés un recours en CAPA, 4 ont eu satisfaction avec une appréciation finale réévaluée en « Excellent ». En 2023-24, 3 appréciations finales sur 3 recours ont été révisées favorablement. En 2022-23, ce sont 3 appréciations finales sur 6 recours qui ont été rectifiées à la hausse. En 2021-22, 9 rectifiées à la hausse sur 13 recours.



Tous et toutes en grève
et massivement dans les
manifestations
le 29 Septembre



Depuis 2010, les prix ont augmenté
presque deux fois plus vite que les
salaires des agent-es !



IL FAUT DES MESURES
IMMÉDIATES D'URGENCE
POUR LES SALAIRES !

Congé de Formation Professionnelle : une victoire pour les collègues !

Conformément à la réglementation concernant le congé de formation professionnelle, si une demande présentée par un fonctionnaire a déjà été refusée deux fois, l'autorité compétente ne peut prononcer de troisième rejet qu'après avis de la Commission Administrative Paritaire (article 27 du Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat).

Le SNEP-FSU avec la FSU a eu connaissance d'au moins un collègue EPS pour lequel un 3ème refus a été prononcé en dehors du cadre d'une CAPA. Inacceptable pour notre fédération qui rappelle son profond attachement aux CAPA et au paritarisme, seul gage d'une démocratie sociale réelle au sein de la fonction publique et de nos métiers.

Nous avons ainsi obtenu gain de cause puisque la CAPA s'est réunie le 9 juillet 2026 pour statuer sur **trois dossiers de 3ème refus de CFP**. Après consultation, échanges et arguments des commissaires paritaires du SNEP et de la FSU, l'administration est finalement revenue sur ses décisions initiales pour **accorder le CFP aux trois personnels à compter du 1er septembre 2026**.

Le SNEP-FSU avec la FSU vigilant pour l'application des droits concernant le Congé de Formation Professionnelle !

Bonne rentrée à toutes et à tous !

